

## Fiche Pratique n°1 : Nouveautés 2018-2019, Catégories d'âge, Tarifs, Dispositions réglementaires, Nouveautés Intranet Fédéral

### 1. Catégories d'âge

+35 ans	Joueuses et joueurs nés en 1983 & avant
+19 ans	Joueuses et joueurs nés de 1984 à 1999
	Joueuses et joueurs nés de 2000 à 2002 autorisés munis d'un simple sur-classement 2003 & 2004 autorisés âgés de 15 ans minimum au cours de la saison sportive, quelle que soit leur date anniversaire et munis d'un sur-classement supérieur
-19 ans	Joueuses et joueurs nés de 2000 à 2002
	2003 & 2004 autorisés munis d'un simple surclassement
-16 ans	Joueuses et joueurs nés en 2003 & 2004
	2005 & 2006 autorisés munis d'un simple surclassement
-14 ans	Joueuses et joueurs nés en 2005 & 2006
	2007 & 2008 autorisés munis d'un simple surclassement
-12 ans	Joueuses et joueurs nés en 2007 & 2008
	2009 & 2010 autorisés munis d'un simple surclassement
-10 ans	Joueuses et joueurs nés en 2009 & 2010
	2011 & 2012 autorisés munis d'un simple surclassement
-8 ans	Joueuses et joueurs nés en 2011 et après

L'âge du licencié s'apprécie au 31 décembre de l'année au cours de laquelle débutent les compétitions organisées par la F.F.H.

### 2. Tarifs

#### a. Cotisation fédérale

Nombre de licenciés club (saison N-1)	Tarif
De 1 à 30 licenciés	70,00 €
De 31 à 60 licenciés	140,00€
De 61 à 90 licenciés	210,00€
De 91 à 120 licenciés	280,00€
De 121 à 150 licenciés	350,00 €
De 151 à 180 licenciés	420,00 €
De 181 à 210 licenciés	490,00 €
De 211 à 240 licenciés	560,00 €
De 241 à 270 licenciés	630,00 €
De 271 à 300 licenciés	700,00 €
De 301 à 330 licenciés	770,00 €
De 331 à 360 licenciés	840,00 €
De 361 à 390 licenciés	910,00 €
De 391 à 420 licenciés	980,00 €
De 421 à 450 licenciés	1 050,00 €
De 451 à 480 licenciés	1 120,00 €
Au-delà de 480 licenciés	1 190,00 €

## b. Mutations Hockey sur Gazon

Mutations en période libre et contrôlée sans restriction de qualification (du 01/07/2018 au 28/02/2019)*		
	Elite et Nationale 1	Autres divisions
+35 ans	110,00€	55,00€
+19 ans	260,00€	135,00€
-19 ans	220,00€	115,00€
-16 ans	115,00€	55,00€
Athlète classé sur liste ministérielle		
+16 ans et plus	280,00€	150,00€
-16 ans et moins	210,00€	105,00€

\* Mutation enregistrée du 01/03/2019 au 30/06/2019 (période contrôlée avec restriction de qualification) : application du tarif « autres divisions ».

Pas de frais de mutation vers un club nouvellement créé pour la première année.

## c. Joueurs étrangers soumis au Certificat de Non Objection

Frais de gestion : 17,00€ par joueur.

## d. Droits des licences Fédérales Gazon et Salle



### TARIFS LICENCES FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY

	SAISON 2018/2019				
	Total (Assurance Individuelle Accident incluse)	Part Assurance Individuelle Accident	Sous-Total (Part Régionale + Part Fédérale)	Part Fédérale	Part Régionale
<b>Droit d'adhésion</b>	19,00 €		19,00 €	14,00 €	5,00 €
Le droit d'adhésion s'applique et s'additionne à la première souscription de licence dans un club pour une personne, pour la saison en cours. Il comprend l'Assurance Responsabilité Civile (1,10 €) et l'Assistance (0,40 €) (tarifs en vigueur à ce jour, susceptibles de révision).					
<b>Licence Compétition Gazon</b>					
<b>Club</b>					
- 8 ans / - 10 ans / - 12 ans	23,15 €	1,15 €	22,00 €	17,00 €	5,00 €
-14 ans / - 16 ans / - 19 ans	32,15 €	1,15 €	31,00 €	25,00 €	6,00 €
+19 ans (nés en 1994 et après)	36,15 €	1,15 €	35,00 €	29,00 €	6,00 €
+19 ans (nés avant 1994)/ +35 ans	46,15 €	1,15 €	45,00 €	37,00 €	8,00 €
<b>Individuelle</b>					
- 8 ans / - 10 ans / - 12 ans	23,15 €	1,15 €	22,00 €	22,00 €	0,00 €
-14 ans / - 16 ans / - 19 ans	32,15 €	1,15 €	31,00 €	31,00 €	0,00 €
+19 ans (nés en 1994 et après)	36,15 €	1,15 €	35,00 €	35,00 €	0,00 €
+19 ans (nés avant 1994)/ +35 ans	46,15 €	1,15 €	45,00 €	45,00 €	0,00 €
<b>Licence Compétition Salle</b>					
<b>Club</b>					
- 8 ans / - 10 ans / - 12 ans	13,15 €	1,15 €	12,00 €	9,00 €	3,00 €
-14 ans / - 16 ans / - 19 ans	23,15 €	1,15 €	22,00 €	17,00 €	5,00 €
+19 ans (nés en 1994 et après)	25,15 €	1,15 €	24,00 €	19,00 €	5,00 €
+19 ans (nés avant 1994)/ +35 ans	28,15 €	1,15 €	27,00 €	21,00 €	6,00 €
<b>Individuelle</b>					
- 8 ans / - 10 ans / - 12 ans	13,15 €	1,15 €	12,00 €	12,00 €	0,00 €
-14 ans / - 16 ans / - 19 ans	23,15 €	1,15 €	22,00 €	22,00 €	0,00 €
+19 ans (nés en 1994 et après)	25,15 €	1,15 €	24,00 €	24,00 €	0,00 €
+19 ans (nés avant 1994)/ +35 ans	28,15 €	1,15 €	27,00 €	27,00 €	0,00 €

	Total (Assurance Individuelle Accident incluse)	Part Assurance Individuelle Accident	Sous-Total (Part Régionale + Part Fédérale)	Part Fédérale	Part Régionale
<b>Licence Loisir</b>					
<b>Club</b>					
- 8 ans / - 10 ans / - 12 ans	4,15 €	1,15 €	3,00 €	2,00 €	1,00 €
-14 ans / - 16 ans / - 19 ans	9,15 €	1,15 €	8,00 €	5,00 €	3,00 €
+19 ans	16,15 €	1,15 €	15,00 €	12,00 €	3,00 €
<b>Individuelle</b>					
- 8 ans / - 10 ans / - 12 ans	4,15 €	1,15 €	3,00 €	3,00 €	0,00 €
-14 ans / - 16 ans / - 19 ans	9,15 €	1,15 €	8,00 €	8,00 €	0,00 €
+19 ans / +35 ans	16,15 €	1,15 €	15,00 €	15,00 €	0,00 €
<b>Licence Arbitre</b>					
<b>Club</b>					
-19 ans et catégories inférieures	13,15 €	1,15 €	12,00 €	9,00 €	3,00 €
+19 ans / +35 ans	31,15 €	1,15 €	30,00 €	27,00 €	3,00 €
<b>Individuelle</b>					
-19 ans et catégories inférieures	13,15 €	1,15 €	12,00 €	12,00 €	0,00 €
+19 ans / +35 ans	31,15 €	1,15 €	30,00 €	30,00 €	0,00 €
<b>Licence Entraîneur</b>					
<b>Club</b>					
-19 ans et catégories inférieures	13,15 €	1,15 €	12,00 €	9,00 €	3,00 €
+19 ans / +35 ans	31,15 €	1,15 €	30,00 €	27,00 €	3,00 €
<b>Individuelle</b>					
-19 ans et catégories inférieures	13,15 €	1,15 €	12,00 €	12,00 €	0,00 €
+19 ans / +35 ans	31,15 €	1,15 €	30,00 €	30,00 €	0,00 €
<b>Licence Service</b>					
Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble des Fonctions de la licence Service, à savoir Dirigeant, Délégué, Médecin, Kiné, Chef d'équipe, Salarié, Autre Bénévole					
<b>Club</b>					
-19 ans et catégories inférieures	11,15 €	1,15 €	10,00 €	7,00 €	3,00 €
+19 ans / +35 ans	21,15 €	1,15 €	20,00 €	17,00 €	3,00 €
<b>Individuelle</b>					
-19 ans et catégories inférieures	11,15 €	1,15 €	10,00 €	10,00 €	0,00 €
+19 ans / +35 ans	21,15 €	1,15 €	20,00 €	20,00 €	0,00 €

**Nota bene :**

L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance Individuelle Accident (accident corporel) souscrites par la F.F. Hockey auprès de Generali. Ce souhait doit être exprimé par écrit lors de la demande de licence (cf. formulaire du même nom).

Lorsqu'un adhérent a souscrit l'assurance sur la 1<sup>ère</sup> licence, il bénéficie d'une couverture Individuelle Accident pour la durée de validité de la licence. Dans le cas de saisie d'une 2<sup>ème</sup> licence, la souscription de l'assurance n'est alors plus proposée (même en cas de changement de club).

Si l'adhérent n'a pas souscrit l'assurance Individuelle Accident sur la 1<sup>ère</sup> licence, il garde à tout moment la possibilité de la souscrire sur cette licence ou lors de la saisie de la licence suivante.

### **3. Dispositions Réglementaires**

#### **Mutations / Etrangers : simplification et assouplissement des procédures**

Ces évolutions portent en particulier sur les points suivants :

- Pour les joueurs étrangers et les joueurs français revenant de l'étranger : suppression de l'obligation de respecter un délai de 30 jours entre le dernier match joué à l'étranger et le premier match joué en France
- Périodes de mutation : suppression de la période contrôlée sans restriction de qualification. De ce fait, il n'y a plus qu'une période libre et une période contrôlée avec restriction de qualification
- Il n'est plus utile de motiver la mutation. De ce fait, seul l'avis de démission comportant l'accord du club quitté est désormais requis.

*Textes de référence : Règlement Intérieur, Titre I, articles 3.2.8.1.3, 3.3.2, 3.3.3 et suivants*

## CERTIFICAT MEDICAL PREALABLE A

*\* la pratique du sport ou du Hockey en COMPETITION (licences séries « compétition », « entraîneur » et « arbitre »)*

*\* la pratique d'une activité sportive ou du hockey NON COMPETITIVE (licence série Loisir)*

*\* rayer la mention inutile*

Je soussigné(e)

Docteur

Demeurant

N°RPPS

 (Numéro composé de 11 chiffres)

Répertoire Partagé des Professionnels de Santé

**Mention OBLIGATOIRE**

Certifie avoir examiné

Mademoiselle

Madame

Monsieur

Nom, Prénom

Né(e) le

Demeurant

Appartenant à l'association sportive

Et n'avoir pas constaté à la date de ce jour de signes cliniques apparents **contre indiquant la pratique du sport ou du Hockey**

Simple surclassement pour la discipline du Hockey sur Gazon

accordé

non accordé

Simple surclassement pour la discipline du Hockey en Salle

accordé

non accordé

Le

**Cachet du médecin**

**Signature du médecin**

Article 6 : médecin habilité pour la délivrance des certificats médicaux pour la fédération

L'obtention du certificat médical mentionné à l'article 5 est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'état. Cependant, la commission médicale fédérale de la FFH :

1- rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique [article 69 du code de déontologie]), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R.4127-28 du code de la santé publique [article 28 du code de déontologie]).

2- précise que le contenu et la rigueur de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur.

3- conseille :

- de tenir compte des pathologies dites "de croissance" et des pathologies antérieures liées à la pratique de la discipline,
- de consulter le carnet de santé,
- de constituer un dossier médico-sportif.

4- insiste sur le fait que les contre-indications à la pratique du hockey dépendent de la nature de l'affection, de son retentissement fonctionnel, du stade évolutif, de l'âge et du niveau sportif.

La Commission Médicale Nationale insiste également sur le fait que les contre-indications suivantes doivent être soigneusement évaluées avant de délivrer ou non un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey ;

- l'insuffisance staturale-pondérale,
- les maladies cardio-vasculaires évolutives à l'origine de troubles à l'éjection ventriculaire gauche et/ou de troubles du rythme et/ou de la conduction survenant à l'effort ou lors de la récupération sauf si un spécialiste l'autorise,
- les lésions pleuro-pulmonaires évolutives,
- affections morphologiques statiques et/ou dynamiques sévères, en particulier du rachis dorso-lombaire, avec risque de pathologie aiguë ou d'usure accélérée,
- femme parturiente ou allaitante,
- affections ou traitements modifiant l'hémostase,
- perte fonctionnelle d'un organe pair (œil, rein, membre)
- troubles psychiatriques graves.

Certaines contre-indications ont un caractère plus relatif. Il s'agit

- d'instabilité du genou, de l'épaule, de la cheville,
- d'implant articulaire au genou, à la hanche, à l'épaule, à la cheville,
- de lyse isthmique symptomatique ou non associée ou non à un spondylolisthésis, qui doit particulièrement être surveillé chez l'enfant ou l'adolescent surtout si à la radiographie il existe une dysplasie vertébrale ou sacrée,
- pathologies de croissance symptomatiques, invalidantes et/ ou évolutives.

Toutes ces contre-indications peuvent être permanentes ou temporaires, absolues ou relatives.

Cette liste n'est pas exhaustive.

5- préconise :

- un électrocardiogramme à partir de 35 ans,
- une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 35 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, à moduler selon l'examen clinique et les facteurs de risques cardiovasculaires (selon les recommandations les plus récentes au niveau national et international),
- une vérification et mise à jour des vaccinations,
- une surveillance biologique élémentaire (NFS, créatinine, bilan lipidique, VS...),

6-1 impose dans tous les cas de demande de simple surclassement la réalisation d'un certificat médical spécifique par tout médecin titulaire du doctorat d'Etat.

6-2 impose dans tous les cas de demande de surclassement supérieur, en dehors du simple surclassement la réalisation d'un certificat médical spécifique par tout médecin titulaire du doctorat d'état et de la capacité de médecine et biologie du sport ou le C.E.S. de médecine du sport ou le D.E.S.C. de médecine du sport au vu d'un électrocardiogramme standardisé de repos et de capacités physiques et psychologiques adaptées à la catégorie « +19 ans ».

La Commission Médicale Fédérale attire l'attention des médecins concernés sur les risques spécifiques dus à la pratique de haute intensité ou inadaptée et leur conseille la réalisation d'une échocardiographie et d'une radiographie de la charnière lombo-sacrée.



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

**Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

**Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.